

La vie affective et sexuelle des enfants & adolescents accompagnés

Durée : 2 jour(s) (14,00 heures)

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

Cette formation permet d'aborder la vie affective et sexuelle des enfants accompagnés par des établissements ou services, qu'ils soient médico-sociaux ou relevant de la protection de l'enfance. Le contenu et les échanges visent à connaître le cadre réglementaire et législatif sur la sexualité, d'appréhender les notions « affectivité et sexualité humaine » et de participer à une réflexion collective autour de « l'éthique et l'intimité » dans la démarche d'accompagnement des enfants et adolescents.

PUBLIC :

PREREQUIS :

Aucun prérequis.

CONTEXTE :

La sexualité et la vie affective commencent dès la naissance, l'enfant va connaître un développement psychosexuel et cet éveil peut se manifester de manière variable selon les personnes. L'enfant va apprendre, grandir et développer une sexualité et s'il est accueilli dans un établissement ce dernier devra prendre en compte son expression.

Par ailleurs, les établissements et services accueillant des enfants relevant de la protection de l'enfance et du secteur médico-social, en lien avec l'esprit et les dispositions des lois du 2 janvier 2002 se doivent d'apporter toute aide nécessaire à la compréhension, à l'appropriation de soi, de son intimité et de sa sexualité. L'Article 7 de la loi du 2 janvier 2002 repris dans le code de l'action sociale et des familles à l'article L. 311-3 précise que : « l'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux (...) Lui sont assurés : 1° Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité ». Aussi, la circulaire du 5 juillet 2021 relative au respect de l'intimité, des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées dans les établissements et services médico sociaux relevant du champ du handicap et de la lutte contre les violences, adresse une instruction aux professionnels et aux directions des ESMS qui rappelle le droit pour les personnes en situation de handicap d'avoir une vie affective, relationnelle, intime et sexuelle. L'instruction promeut et encourage le développement de pratiques professionnelles respectueuses de cette vie privée. Cependant, le vécu des enfants et adolescents accompagnés est à prendre en considération, selon les situations ils peuvent également être sujets à une vulnérabilité, déficience, violence. Aussi, la vie en collectivité, les représentations sociales quant au handicap ou aux enfants protégés, ainsi que les autres dimensions de l'accompagnement qui peuvent prendre le pas, viennent contrarier le besoin d'intimité et l'accès à l'information.

PROGRAMME :

Jour 1

- Sexualité et société
 - La sexualité : définition, repères historiques et socio-culturels / représentations
 - Evolution de la question et des regards : la sexualité des enfants, des adolescents, sexualité et handicap, ...
 - Sexualité et numérique : information, réseaux sociaux, pornographie, harcèlement
- La sexualité et l'approche juridique
 - Que dit la loi sur la vie affective et sexuelle des enfants ? (Croyance d'une majorité sexuelle, place des représentants légaux, ...)
 - Circulaire du 5/07/2021 : pratiques et des outils à développer pour la mise en œuvre effective de ce droit, identifier ce qui peut être une entrave.
 - La question du consentement
 - Le signalement : quand faire le signalement au Procureur et à la CRIP ? Quelle information aux Responsables Légaux ?

Objectifs pédagogiques du Jour 1 :

- Aborder les considérations sociétales quant à la vie affective et sexuelle
- Mieux appréhender les notions d'affectivité et de sexualité.
- Rappeler l'actualité de la législation concernant la sexualité des mineurs



Jour 2

- La sexualité et l'affectivité humaine : développement
 - Aspects physiques et biologiques
 - Aspects psychologiques et culturels
 - Identité et orientation sexuelle
- Sexualité et violence
 - L'enfant victime de violences sexuelles
 - L'enfant auteur de violence sexuelles
 - Le psychotraumatisme
- La fonction d'accompagnement : promouvoir la santé sexuelle et réduire les risques sexuels
 - Le développement de l'autodétermination
 - L'expérimentation
 - Les apprentissages et connaissances
 - La notion de consentement

Quel encadrement possible de la sexualité en établissement ? Entre permission et interdiction.

Objectifs pédagogiques du Jour 2 :

- *Maîtriser les différents aspects du développement de la sexualité*
- *Interroger les spécificités d'accompagnement des personnes encadrées (handicap, protection de l'enfance)*
- *Concevoir les modalités d'intervention adaptées et pertinentes auprès des personnes accompagnées et des professionnels de l'établissement ou service*

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques, échanges de pratiques et considérations éthiques autour de thématiques en fonction des participants
- Réveil pédagogique au début du Jour 2

MODALITES D'EVALUATION :

- Quizz pour identifier les connaissances des stagiaires à l'entrée en formation.
- Questionnaire individuel en fin de formation : ce que j'ai appris, ce que je mets en réflexion, ce que je vais mettre en œuvre

MODALITES D'INSCRIPTION :

Modalités d'inscription :

Inscription en ligne obligatoire :

Coût de la formation :

Contributeur : 310 €/participant

Non contributeur : 410 €/participant

Aucun paiement n'est demandé à l'inscription. Le règlement se fera à l'issue de la formation (ou en fin de trimestre pour les formations longues), par virement bancaire ou par chèque.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, le CREAI pourra proposer une autre date sur un autre lieu, voire annuler la formation au plus tard 10 jours avant la date de la session.

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandœuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contributeurs au CREAI : 1160€ par jour

Non-contributeurs au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ■ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ■ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est ■ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51